



REGROUPEMENT
Loisir et Sport
du Québec

**REGROUPEMENT
LOISIR ET SPORT DU
QUÉBEC**

Mémo

À : Aux membres
De : Sylvain B. Lalonde – Président directeur général
Date : 28 avril 2020
Objet : COVID-19 – Mesure d'aide financière

Au cours des dernières semaines, nous vous informions sur les possibilités d'aides financières disponibles aux entreprises.

De notre côté, nous avons formulé des demandes pour nos différents produits d'assurance.

Assurance collective — Gestion par le RLSQ

Il nous fait plaisir d'informer les membres adhérents au régime d'assurance collective du RLSQ, que nous avons convenu avec *La Capitale* d'un congé de prime en assurance soins médicaux et hospitalisation. Ainsi, à compter du 1^{er} juin 2020, la prime sera réduite de 50 % pour une période de deux mois.

Nos actuaires-conseils, *SGC membre du Groupe Lussier Dale Parizeau*, ont évalué notre situation et les résultats se traduisent par une baisse des coûts totaux d'un

montant de 160 000 \$ par mois pour l'ensemble des organismes assurés. L'impact sera réparti entre l'employeur et l'employé.

Cette mesure se veut temporaire pour les mois de juin et juillet, le temps que la situation reprenne son cours normal.

Une communication précisant les primes pour votre organisation vous sera transmise bientôt.

Assurance responsabilité civile — Administrateurs et dirigeants

L'assurance Administrateurs et dirigeants est un programme autogéré par le *RLSQ*. C'est donc un programme collectif !

Les frais (primes) associés à ce programme sont à leur plus bas et permettent de bâtir un capital nécessaire pour l'avenir. C'est un programme encore jeune.

Devant les responsabilités qui incombent et incomberont aux administrateurs des organisations, le maintien des ressources financières de ce programme est nécessaire. Merci de votre compréhension.

Assurance responsabilité civile — Membres locaux

Notre courtier, *BFL*, poursuit les démarches auprès de notre assureur *AIG*. Selon nos informations, l'évaluation d'une réduction sera possiblement effectuée lors du renouvellement.

La situation en assurance responsabilité civile, contrairement à l'assurance collective, ne représente pas la même gestion de risque.

Ce secteur du marché de l'assurance est en plein mouvement.

Assurance accident

La couverture d'assurance en accident ne peut pas être collective, donc le *RLSQ* n'assume pas la gestion de ce produit. Chaque organisation peut faire une demande auprès de son courtier. Il est évident qu'avec l'arrêt des activités, l'assureur peut considérer son risque et évaluer sa prime.

Espérant le tout utile, recevez nos salutations les plus cordiales,

Le président-directeur général,

Sylvain B. Lalonde

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Lalonde', is positioned above the typed name.

SBL/wbl